

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 23-2019
AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

Le mercredi 20 mars 2019 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 12 mars 2019

Etaient présents (21 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LARROQUE	Francis	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire

	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaients excusés et avaient donné pouvoir (5 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE	A DONNE POUVOIR A
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DUDRET	Victor	Titulaire	PEDEFLOUS Roger, délégué titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire	SOUDAR Bernard, délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	LABOURDETTE	Michel	Titulaire	MIRASSOU Maïthé, déléguée titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASSOU	Michel	Titulaire	CAPERET Alain, délégué titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire	MASSIGNAN Bernard, délégué titulaire

Etaients absents ou excusés (6 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
	D'ARROS	Gérard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	MADEO	Hervé	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Anaïs BOUTIN – Animatrice SLGRi, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Madame LEMBEZAT Céline

Objet : Affectation des résultats 2018

Le comité syndical, à l'unanimité, après avoir approuvé les comptes administratifs 2018 du SMBGP, du SIGP, du SIAHBO, du SIVU de régulation des cours d'eau, du SIVU du Lagoin et du SIVU des Baïses,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant l'écart d'une valeur de + 0,08 euros entre les résultats du compte administratif et les résultats de clôture du compte de gestion 2018 pour le SIVU des Baïses (cet écart tenant au fait que le titre 7 de 2018 fait au 1068 pour couvrir le besoin de financement a été fait pour un montant de 19 504 € alors que le besoin de financement était de 19 503,92 €),

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que les comptes administratifs 2018 font apparaître :

	SMBGP	SIGP	SIVU de régulation des cours d'eau	SIAHBO	SIVU du Lagoin	SIVU des Baïses
Excédent de fonctionnement	52 528,26 €	59 766,09 €	9 735,96 €	105 216,24 €	4 921,67 €	33 023,40 €
Excédent reporté	12 225,32 €	224 051,86 €	102,06 €	75 830,91 €	2 799,38 €	6 467,96 €
Excédent de fonctionnement cumulé	64 753,58 €	283 817,95 €	9 838,02 €	181 047,15 €	7 721,05 €	39 491,36 €
Excédent d'investissement	90 886,80 €	251 889,82 €			21 636,12 €	
Déficit d'investissement			863,36 €	123 628,59 €		16 073,23 €
Excédent des restes à réaliser au 31/12/2018		191 077,13 € Repris en propositions nouvelles au BP SMBGP				
Déficit des restes à réaliser	102 172,62 €	0,00 €				
Excédent de financement		442 966,95 €			21 636,12 €	
Besoin de financement	11 285,82 €		863,36 €	123 628,59 €		16 073,23 €

CONSIDERANT qu'il convient de se prononcer sur une affectation des résultats globalisée

DECIDE d'affecter les résultats d'exploitation globalisés de l'exercice 2018 comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé	586 669,11 €
Excédent d'investissement globalisé	364 412,74 €
Déficit d'investissement globalisé	-140 565,18 €
Excédent des restes à réaliser globalisé	191 077,13 € Repris en propositions nouvelles au BP SMBGP

Déficit des restes à réaliser globalisé	-102 172,62 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT GLOBALISE	312 752,07 €
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBALISE	
Résultat d'exploitation globalisé au 31/12/2018 EXCEDENT	586 669,11 €
Affectation complémentaire en réserve 1068	0
Résultat reporté en fonctionnement (002)	586 669,11 €
Résultat reporté en investissement (001) EXCEDENT	223 847,56 €
Résultat reporté en investissement (001) DEFICIT	0

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2019